

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'ANTOINE-LABELLE

## AVIS PUBLIC

AVIS est donné par la soussignée qu'en vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, l'heure de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle prévue le 8 mai 2019 à 13 h 30 est modifiée. Ainsi, la séance devant se tenir le 8 mai 2019 à 13 h 30 se tiendra plutôt à 8 h 30, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle au 405, rue du Pont, édifice Émile-Lauzon, à Mont-Laurier.

Donné à Mont-Laurier, ce 29 avril 2019.



Me Mylène Mayer  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière